

## Procédures d'Orientation et d'Affectation – Phase définitive

- **Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers : poursuite d'études en lycée**

Une seule procédure pour l'orientation (choix de la voie de poursuite d'études) et l'affectation en lycée.

Vous pouvez formuler plusieurs vœux (10 maximum) :

1 vœu = 1 formation (CAP ou Bac Pro dans le secteur d'activités de votre choix) + 1 lycée

La procédure informatisée est à réaliser sur le portail national Scolarité Service (avec vos codes EduConnect ou FranceConnect, au choix) **avant le jeudi 21 mai** : <https://educonnect.education.gouv.fr>

Si vous formulez des vœux hors Académie de Grenoble, veuillez contacter le secrétariat pour un accompagnement à la démarche, à l'adresse suivante : [ce.0380014j@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0380014j@ac-grenoble.fr)

- **Pour les élèves de 2<sup>nd</sup> Générale et Technologique : poursuite d'études en 1<sup>ère</sup>**

### 1/ Pour l'orientation (choix de la voie de poursuite d'études)

Comme vous l'avez fait au 2<sup>ème</sup> trimestre, saisir les choix d'orientation définitifs à l'adresse suivante **avant le jeudi 21 mai** : <https://educonnect.education.gouv.fr> : \*1<sup>ère</sup> Générale avec choix des 3 Spécialités, \*1<sup>ère</sup> Technologique ou \*1<sup>ère</sup> Professionnelle (avec dans ce dernier cas de réorientation, **un ou des dossiers « Passerelle »** à rendre pour le **4 mai au secrétariat élèves**). Demander ce dossier au secrétariat des élèves en urgence si vous êtes concernés.

Le conseil de classe répondra à vos choix\* dans les Téléservices en formulant un avis dont vous prendrez connaissance à l'issue des conseils de classe et auquel vous devrez répondre par :

- D'accord : la décision d'orientation est alors validée
- Pas d'accord : prendre rendez-vous avec le chef d'établissement ou son adjointe (selon présidence du Conseil de Classe) pour un ultime dialogue, avant un éventuel appel de la décision

### 2/ Pour l'affectation (choix du lycée d'affectation)

Renseigner la fiche AFFELNET qui sera distribuée par le Professeur Principal sous 48h (accessible également en pièce jointe), **avant le jeudi 21 mai**. N'hésitez pas à formuler plusieurs demandes pour multiplier vos chances d'affectation si la section souhaitée est contingentée (=effectif limité ; voie technologique comme STI2D ou STMG, par exemple).

Attention de bien classer vos vœux par ordre de préférence : le voeu1 est celui que vous désirez le plus, le vœu 2 est votre deuxième choix, etc...

- **Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> Générale : poursuite d'études en Terminale Générale**

Renseigner le document spécifique qui sera distribué par le Professeur Principal sous 48h (accessible également en pièce jointe) qui permet de choisir les spécialités « conservées » pour la Terminale, **avant le jeudi 21 mai**.

Le lycée effectuera par la suite une saisie dans l'application « Cyclades » qui génèrera vers chaque famille un courriel vous demandant de valider définitivement la saisie effectuée.

- **Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> STMG : poursuite d'études en Terminale STMG**

Renseigner le document spécifique qui sera distribué par le Professeur Principal sous 48h (accessible également en pièce jointe) qui permet de choisir la spécialité (GF ou Merca) pour la Terminale, **avant le jeudi 21 mai**.

- **Pour les élèves de 2<sup>nd</sup> CAP (poursuite d'études en Terminale CAP) et 2<sup>nd</sup> BacPro (poursuite d'études en 1<sup>ère</sup> Pro)**

Renseigner la fiche AFFELNET qui sera distribuée par le Professeur Principal sous 48h (accessible également en pièce jointe) uniquement si vous sollicitez une réorientation ou un changement de spécialité, **avant le jeudi 14 mai**.

**Les fiches AFFELNET sont à remettre au secrétariat élève, Mme ROLANDO, (qui reste à votre disposition en cas de besoin) ou à transmettre par courriel à l'adresse suivante : [ce.0380014j@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0380014j@ac-grenoble.fr)**